

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 26 avril 2010.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE -
Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Guy MICLOTTE - Thérèse DE
BAETS-FERRIERE - Natacha VERSTRAETEN – Bérangère AUBECQ - David FRITS -
Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne
van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ -
Albert ABS – Anne PAUPORTE-DELFOSSE : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Marie-Claire NOEL-TONNON - Serge DENIS - Jacques BREDAEL :
Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10.

1. Procès-verbal de la séance du 29 mars 2010.

Aucune remarque n'est émise sur le procès-verbal de cette séance du 29 mars 2010 qui sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

Le Conseil communal prend acte d'un extrait du registre des décisions du Conseil de fabrique d'église Notre-Dame de Dion-le-Mont indiquant la décision du 11 avril 2010 reprenant le résultat des élections du président, du secrétaire du Conseil de fabrique et la réélection d'un membre du bureau des marguilliers.

Le Conseil prend acte également d'un courrier du Ministre Furlan du 22/3/2010 indiquant que la délibération du 17 février 2010 par laquelle le Collège communal fixe le mode de passation et approuve le cahier spécial des charges du marché de services ayant pour objet « conseiller en matière d'environnement », n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. Démission d'un conseiller communal – Remplacement – Prestation de serment.

Délibération

4. Conseil de l'Action sociale – Présentation d'une conseillère en remplacement d'une conseillère démissionnaire.

Délibération

5. Etablissements subordonnés – Fabrique d’église Notre Dame de Longueville - Compte pour l’exercice 2009 - Avis.

Délibération

Mme de Baets sort de séance.

6. Etablissements subordonnés – Fabrique d’église Saint Jean-Baptiste de Gistoux - Compte pour l’exercice 2009 - Avis.

Délibération

Mme de Baets rentre en séance.

7. Etablissements subordonnés – Fabrique d’église Sainte Catherine de Bonlez - Compte pour l’exercice 2009 - Avis.

Délibération

8. Finances communales – Budget communal exercice 2010 - Contrôle budgétaire – Prise d’acte.

M. Landrain, échevin des finances, présente les conclusions du contrôle budgétaire jusqu’au 07 avril de l’exercice 2010, conclusions établies avec l’assistance du receveur communal.

Le présent contrôle budgétaire constitue une analyse approfondie et détaillée d’un monitoring constant établi au niveau de l’administration communale, et qui permet un suivi quotidien et raisonné tant des recettes que des dépenses. Les commentaires et analyses qui suivent ont pour seul but l’information des Conseillers et de donner un aperçu de l’évolution à venir des matières financières et budgétaires (comptes, modifications budgétaires, etc.).

Remarques préliminaires

La société Adehis tardant à injecter le bilan de départ de la commune, le compte de l’exercice 2009 ne peut en l’état être établi. Cela ne nous empêche pas de préparer à notre mesure tout ce qui peut l’être, notamment la réalisation des contrôles préliminaires, et l’élaboration d’un compte budgétaire provisoire. Celui-ci ne sera toutefois pas présenté in extenso à l’occasion de ce contrôle budgétaire. Non seulement, il n’est pas l’objet de la présente intervention, mais surtout, son caractère provisoire et sa lisibilité rendue délicate par l’absence de certains éléments importants (la dette n’est pas injectée, certaines écritures comptables relatives aux additionnels doivent encore être passées) rendent préférable qu’il n’en soit communiqué que les grandes lignes, dans une optique informative, préalablement à l’établissement du compte définitif qui fera l’objet d’une présentation en bonne et due forme. De ces documents préparatoires, on peut déduire que l’année 2009 présentera un résultat budgétaire positif, et même supérieur aux estimations budgétaires. Les dépenses semblent avoir globalement été maîtrisées, et les recettes poursuivies de manière efficiente. Nous attirons l’attention sur la prudence avec laquelle prendre cette affirmation. D’une part il s’agit d’un résultat budgétaire et non comptable (ce n’est pas parce que l’on a constaté budgétairement une recette qu’on l’a effectivement perçue) ; d’autre part, cette affirmation est fondée sur une observation de résultats partiels et sur une extrapolation de ces observations. Un certain optimisme peut toutefois être clairement de mise.

Lecture du contrôle budgétaire

1. Recettes ordinaires

Un tableau reprend les éléments suivants : numéro d'article budgétaire et son intitulé, crédit actuel (il s'agit du montant voté par le Conseil communal et approuvé par la tutelle), droits définitifs (il s'agit des recettes enregistrées jusqu'à présent), crédit disponible, et crédit utilisé (pourcentage de droits constatés par rapport au montant voté par le Conseil). C'est une généralité, mais elle est toujours bonne à prendre : le flux des recettes est toujours moins régulier et continu que le flux des dépenses. De nombreuses prévisions de recettes pour lesquelles nous n'avons encore rien reçu attendent en fait un versement unique (qui peut avoir lieu à différents moments de l'année), etc. C'est pourquoi, malgré certains chiffres de prime abord surprenants, le contrôle budgétaire ne révèle aucune anomalie dans la perception des recettes. On relèvera, pour information, les éléments suivants :

- En ce qui concerne les recettes des centimes additionnels, elles nous sont versées chaque mois par le niveau de pouvoir fédéral, en fonction de l'enrôlement qui est réalisé. Nous n'avons ni vue, ni prise sur le sujet.
- En ce qui concerne les recettes liées à la fiscalité communale, les rôles sont approuvés par le Collège en cours d'année, et certains rôles de 2009 viennent encore d'être approuvés. L'utilisation du nouveau logiciel, sans qu'aient pu être récupérées les données antérieures, est sans aucun doute la source d'un nombre marginal d'erreurs. Toutefois, lorsque nous aurons essuyé les plâtres de ces « premiers rôles », la machine sera en route pour un enrôlement qui sera de moins en moins sujet à contestation. Le recouvrement est pour sa part assuré de manière structurée et rigoureuse, par tous les moyens mis à notre disposition. A cet égard, un chiffre qui mérite d'être mis en évidence est le taux de 95% de perception effective à ce jour pour les rôles échus, établis et recouverts intégralement par nos soins.
- Certains postes devront faire l'objet d'une correction à la baisse lors de la prochaine modification budgétaire. C'est notamment le cas de l'article 040/361-04 (Délivrance de documents administratifs) et 104/161-01 (Redevance pour prestations administratives). Bien que cet article présente actuellement un pourcentage de réalisation élevé, une partie de ces recettes sera ristournée au fédéral (permis de conduire, passeports), réduisant de ce fait le niveau des recettes. On peut estimer la perte de recette à 34.000 € (il s'agit là encore d'un cadavre découvert dans un placard, reliquat d'une manière de procéder peu orthodoxe). De même, l'article 421/306-01 (qui concerne la convention avec l'exploitant des sablières), a déjà donné lieu à l'émission d'une facture de 64.581,46 €. Nous ne percevons pas de recette supplémentaire cette année, alors qu'une prévision de 80.000 € (fondée sur les résultats observés ces quatre dernières années) avait été inscrite.
- D'autres postes, par contre, se verront augmenter. D'une part, une recette de plus de 18.000 € pour le plan de cohésion sociale n'avait pas été inscrite au budget. Et certains postes montrent un pourcentage de réalisation élevé (notamment la location de salles), nécessitant une adaptation.
- L'absence de recette pour les frais scolaires vient du fait que les factures scolaires sont gérées avec un programme indépendant et que les recettes font l'objet, dans la comptabilité communale, d'états de recouvrement ponctuels, qui n'ont pas encore eu lieu, afin de mettre en concordance le logiciel de gestion des frais scolaires et le

logiciel de tenue de la comptabilité communale. Malgré cette absence de visibilité au niveau strict du budget, un contrôle interne plus approfondi a permis de tirer les enseignements suivants :

- Malgré des rappels et un suivi réguliers, les frais scolaires sont les prestations qui engendrent le plus d'impayés ;
- Malgré cela et moyennant quelques nuances qui seront détaillées lors de la présentation des comptes de l'exercice 2009, le résultat budgétaire (balance entre recettes et dépenses) devrait s'avérer correct et non déficitaire ;
- Un huissier a été désigné par le Collège pour poursuivre le recouvrement des créances les plus importantes, et des actions en justice vont être intentées.

2. Dépenses ordinaires

Le tableau des dépenses comprend les colonnes suivantes : numéro et libellé de l'article budgétaire, crédit actuel, engagements définitifs (c'est-à-dire montant effectivement dépensé), crédit disponible, crédit utilisé (en pourcentage).

Contrairement aux recettes, toute une série d'articles de dépenses, notamment les frais de personnel et de fonctionnement, sont réalisés de manière continue et constante, ce qui permet un véritable suivi quotidien, et permet une éventuelle adaptation. On pointera néanmoins d'emblée certains postes déjà entièrement (les assurances, notamment) ou pas du tout (jetons de présence payés en fin d'année, pécule de vacance pas encore liquidé, achats de matériel scolaire réalisés surtout en juin, septembre et décembre, etc.) réalisés. Dernier préambule : le bilan de départ n'ayant à ce jour pas été injecté dans notre système comptable, il nous est impossible de mouvementer la dette. On n'est pas encore revenu du pays des mystères...

Ceci étant précisé, on peut tirer de l'analyse du contrôle budgétaire les enseignements qui suivent :

- En ce qui concerne les salaires (près de 40% des dépenses annuelles), on constate un état d'avancement parfaitement dans les normes. C'est la moindre des choses, mais c'est toujours rassurant...
- Certains postes de fonctionnement font apparaître une consommation supérieure aux 25% qui devraient constituer la norme après un trimestre, mais cela n'a rien d'anormal en raison de certaines grosses dépenses de début d'année (pour les frais informatiques -> abonnements à certains logiciels et services ; pour les prestations de tiers pour les bâtiments -> certaines redevances annuelles et semestrielles déjà payées ; pour l'équipement des ouvriers communaux -> achat de vêtements en début d'année, etc.).
- Certains postes devront faire l'objet d'une adaptation en modification budgétaire, en raison de circonstances imprévues. On pense évidemment aux conséquences de l'hiver : frais de combustibles dans les bâtiments, fourniture de sel, etc. Mais également à l'augmentation de certains biens (augmentation du prix de l'eau).
- Certains postes, liés à une mutation dans l'activité des services communaux, devront également être augmentés : frais de poursuite et de procédure, honoraires pour expertises (externalisation pour la constitution d'une RCA, pour

l'établissement du bilan de départ, etc.), frais de correspondance (à titre d'exemple, 200 sommations ont été envoyées par recommandé pour les impôts communaux -> dépense de 1.000 €, qui risque de se reproduire), etc.

- Enfin, certains postes de fonctionnement qui devraient par définition être réguliers marquent une surconsommation. Notamment les frais de bureau, l'entretien du matériel d'exploitation, le bus communal. Ces postes sont observés avec attention. Leur état d'avancement incite à la prudence, mais ne révèle aucune anomalie flagrante (il faut par exemple s'attendre à un ralentissement logique pendant les deux mois de vacances). On peut noter une réelle amélioration du suivi des budgets propres à chaque service, notamment grâce à une responsabilisation des différents chefs de service. Chaque mois, un état d'avancement des postes de fonctionnement est transmis aux chefs de service, lesquels sont attentifs à ne pas excéder certaines bornes qui leurs sont communiquées. Cette transparence des données budgétaires, la responsabilisation de chacun ainsi que la vigilance et le caractère rigoureux du contrôle exercé par les services financiers sont autant d'éléments qui tendent à une utilisation efficiente et responsable des crédits budgétaires.

3. Un mot du service extraordinaire

En raison de la non-injection du bilan de départ à l'heure actuelle, le service extraordinaire doit toujours être géré sur base de documents extracomptables. En ce début d'année, peu de nouveaux chantiers ont déjà été initiés, ce qui est parfaitement normal (les cahiers de charge sont en cours d'élaboration) et ce sont toujours les reliquats de 2009 qui nous occupent.

Au niveau du financement, le marché d'emprunts qui lie la commune à Dexia Banque depuis 2007 est en passe d'être reconduit. Par contre, les démarches administratives inhérentes à la réalisation de patrimoine communal risquent d'empêcher que les recettes liées à la vente de terrains et bâtiments puissent être constatées au cours de cet exercice. Le Collège sera dès lors contraint de mener une réflexion concernant les voies et moyens affectés à la réalisation du programme d'investissement 2010.

Conclusions

Le budget de l'exercice pouvait être considéré comme équilibré et prudent. Malgré cela, les circonstances hivernales, ainsi que divers événements imprévisibles et non imputables à la Commune (chute de certaines recettes, augmentations de dépenses imposées) amèneront certainement à l'adoption d'une modification budgétaire qui révélera une réduction circonstancielle du résultat de l'exercice. On pourra toutefois, a priori, compter sur un résultat positif de l'exercice 2009, qui permettra de maintenir le résultat global dans le positif. Néanmoins, si ces tendances se confirment en cours d'année et pour les exercices à venir, il conviendra de se montrer plus attentif et prudent que jamais pour l'élaboration du budget 2011.

Mme Troosters demande quelles suites ont été données à l'exécution de la convention avec l'exploitant des sablières. M. Landrain répond qu'en 2009, l'administration avait récupéré le retard quant à cette exécution. Au moment où le budget 2010 a été arrêté, on ignorait le chiffre exact relatif à l'extraction et une estimation de 80.000 euros a été retenue. Le chiffre exact étant de 65.000 euros, un montant sera dès lors inscrit en modification budgétaire.

Mme Troosters souhaiterait connaître la ventilation des frais scolaires restant dus. M. Landrain indique qu'il n'en dispose pas sous la main. Mme Troosters demande ensuite ce qu'il advient du projet de vente de terrains communaux. M. Landrain répond que le groupe de travail chargé de cette matière se réunit dans deux jours. Il indique que des dossiers de vente ont progressé et qu'il convient maintenant de finaliser les ventes envisagées. Mme de Baets demande quelles suites ont été données au dossier du vol de serveur et argent de janvier 2009. M. Decorte répond que ce dossier est à l'instruction, que la juge chargée de ce dossier a demandé des devoirs complémentaires et que l'on ne sait rien de plus.

9. Finances communales - Engagements hors crédit budgétaire – Approbation.

Délibération

10. ATL – Plaines de vacances communales – Projet pédagogique – Prise d'acte.

Délibération

11. Rapport d'activités 2009 de la CLE, Commission locale pour l'énergie – Arrêt.

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

12. Travaux d'amélioration, d'égouttage et d'entretien des voiries communales – Bail d'entretien exercice 2010 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Délibération

13. Construction d'un parc à conteneurs à Corroy-le-Grand/Vieusart – Mission d'acquisition des emprises à confier au Premier Comité d'acquisition d'immeubles de Bruxelles.

Délibération

14. Extension de l'école de Chaumont (implantation rue des Moutons) - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Délibération

15. Construction d'un bloc sanitaire à l'école de Chaumont (implantation rue de la Barre) - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Délibération

16. Affaire immobilière : Cession d'une bande de terrain chemin de la Coquière dans le cadre du lotissement PATER à Longueville – Approbation du projet d'acte.

Délibération

ENVIRONNEMENT – MOBILITE

17. Activités économiques – Organisation des collectes et valorisation des bûches agricoles – Renouvellement de la convention entre la Commune et l'I.B.W. – Approbation.

Délibération

QUESTIONS – REPONSES

Mmes de Baets et Troosters demandent des informations à propos des résultats enregistrés suite à l'enquête lancée sur les repas scolaires.

Mme Verstraeten indique que la cote moyenne attribuée aux repas distribués est de 7 sur 10. Les attentes des parents sont, dans l'ordre d'importance, des repas équilibrés et variés, des produits locaux, des repas bio-équitable. Les parents, en général, approuveraient une légère hausse du prix du repas afin d'avoir mieux. Ils sont également en attente d'un goûter équilibré et de potages. Elle évoque la mise sur pied d'une commission « repas scolaires » afin d'évaluer les améliorations possibles et indique qu'il a été tenu compte des résultats de cette enquête au niveau de l'appel d'offres pour le nouveau marché qui va être lancé.

Mme de Baets interroge sur la notion de produits durables. Mme Verstraeten répond que cela relève de la gestion des emballages, de la formation du personnel,... Elle indique que tout conseiller intéressé pourra participer à la commission « repas scolaires ».

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

18. Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite d'une directrice au 01.09.2011(DPPR).

Délibération

19. Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite d'une institutrice maternelle au 01.09.2010 (DPPR).

Délibération

20. Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.

Délibérations

21. Remplacement d'une enseignante maternelle pour accident de travail (sous réserve d'approbation par le service des accidents de travail) – Ratification.

Délibération

Avant la clôture de la séance, M. Lambert demande ce qu'il en est du projet d'appel à une société de recouvrement de créances comme il en avait été question il y a quelques mois. M. Landrain répond que le Collège a préféré opter pour des actions via des rappels de paiement, le recours à un huissier à partir de montants conséquents,...

Procès-verbal de la séance du 29 mars 2010.

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 20 heures 50 minutes.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE